

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
**Vannes-Auray, Ploërmel**  
**Josselin, Belle-Île et Malestroit**

**DECISION DU DIRECTEUR N° 20/018**

**Portant délégation en faveur de  
Madame Marie-Dominique NAEL, Directrice-Ajointe**

Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique
- Vu le décret 2005.921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986
- Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 14 Juin 2018, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur des Centres Hospitaliers de Ploërmel, Josselin, Belle-Île et Malestroit à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018
- Vu l'arrêté du 14 juin 2018 nommant Mme Marie Dominique NAEL Directrice Adjointe des Centres Hospitaliers de Ploërmel, Josselin, Belle-Île et Malestroit à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Marie-Dominique NAEL, Directrice-Adjointe chargée du Pôle Accompagnement de la Transformation, pour toutes pièces se rapportant :

- à la gestion des projets, de la qualité et de la gestion des risques
- à l'exception des décisions disciplinaires intervenant à l'issue d'un Conseil de Discipline, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des mémoires présentés devant les juridictions, des conventions générales et des décisions que le Directeur Général juge opportun de se réserver.

**ARTICLE 2 :**

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Madame Marie Dominique NAEL de rendre compte au Directeur Général du suivi de ces affaires.

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame NAEL, cette délégation est confiée à :

- Mme Jeanne-Marie BOUXIN pour la Direction Qualité Gestion des Risques

**ARTICLE 4 :**

Toute décision contraire concernant le même objet est abrogée avec effet du 19 Mars 2020.

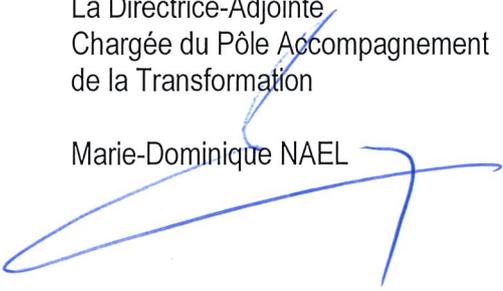
**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fait à Vannes, le 19 Mars 2020

Vu pour acceptation  
La Directrice-Adjointe  
Chargée du Pôle Accompagnement  
de la Transformation

Marie-Dominique NAEL



Jeanne-Marie BOUXIN  
Ingénieur Qualité



Le Directeur Général,  
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique  
Établissement Support du Groupement Hospitalier  
Brocéliande Atlantique

Philippe COUTURIER



**Destinataires :**

- Trésorier Principal de Vannes Municipale
- Mme NAEL
- Équipe de Direction
- Affichage
- Archives Direction